

# Avis et communications

## AVIS DIVERS

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

### **Avis relatif à l'adhésion de la Fédération des médecins de France à la convention nationale organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'assurance maladie conclue le 26 juillet 2011**

NOR : ETSS1201783V

Par convention d'adhésion signée le 3 décembre 2011 par le président de la Fédération des médecins de France et le directeur général de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie, la Fédération des médecins de France a adhéré à la convention nationale organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'assurance maladie, conclue le 26 juillet 2011, entre d'une part, l'Union nationale des caisses d'assurance maladie, et d'autre part, la Confédération des syndicats médicaux français, la Fédération française des médecins généralistes et le Syndicat des médecins libéraux et approuvée par arrêté du 22 septembre 2011.

La convention d'adhésion susmentionnée est annexée au présent avis.

#### A N N E X E

#### CONVENTION D'ADHÉSION À LA CONVENTION NATIONALE DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES ET SPÉCIALISTES

La Fédération des médecins de France représentée par son président le D<sup>r</sup> J.-P. Hamon déclare adhérer à la convention nationale des médecins généralistes et spécialistes entre la Caisse nationale d'assurance maladie et les syndicats de médecins représentatifs, signée le 26 juillet 2011 et parue au *Journal officiel* le 25 septembre 2011.

Fait à Paris, le 3 décembre 2011.

Pour l'Union nationale  
des caisses d'assurance maladie :  
*Le directeur général,*  
F. VAN ROEKEGHEM

Au titre des généralistes :  
*Le président de la Fédération  
des médecins de France,*  
D<sup>r</sup> J.-P. HAMON

Au titre des spécialistes :  
*Le président de la Fédération  
des médecins de France,*  
D<sup>r</sup> J.-P. HAMON